

Déclaration de l'UNSA Éducation

CDEN de l'Ardèche du 02 avril 2013



L'Assemblée Nationale a adopté, il y a quelques jours, le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. L'Unsa Education et le SE-Unsa se félicitent de ce vote qui impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences.

Un bloc « bac-3/bac+3 » se dessine désormais, mettant en synergie les années lycées et l'enseignement supérieur. L'Unsa Education regrette que sur cet aspect, la loi se soit montrée timide alors que la cohérence de la refondation aurait nécessité un traitement courageux de cette question. Elle ne pourra pas être éludée très longtemps.

D'autre part, la création des ESPE refonde une indispensable formation des enseignants, formation initiale professionnelle par alternance. Quant à la priorité au primaire, elle devenait urgente après tant d'années de jachère.

Pour autant, cette seule loi ne suffira pas à corriger notre système devenu inégalitaire. Si elle fixe de nouvelles orientations pour une école de la République plus juste, plus attentive à la réussite de tous, elle devra être complétée par des mesures concernant aussi bien la voie professionnelle, que l'éducation prioritaire, que l'ASH avec la reconstruction des RASED par exemple.

Pour notre département, si l'on veut pouvoir revoir des RASED complets, si l'on veut aller plus loin encore dans la rescolarisation des deux ans, si l'on veut rendre effectifs et probants les maitres surnuméraires, si l'on veut que tous ces éléments de la loi prennent corps, il faut espérer que les dotations dans les années futures pour le 1^{er} degré iront bien au-delà des 7 postes attribués cette année.

Enfin, la loi et toutes les autres évolutions attendues ne se concrétiseront que si elles s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités à innover. Cela passe aussi par une revalorisation de leur métier. Au-delà de la loi, c'est aussi à travers ces signaux que la Nation montrera son attachement à l'École de la République.